

Rapport d'activité

2021



A. Les outils numériques

Afin de mettre à disposition des professionnels de santé du territoire des outils numériques favorisant les relations interprofessionnelles, la CPTS Mulhouse Agglomération a mis en place 3 actions spécifiques.

I. Projet e-parcours

Le programme E-parcours constitue l'action n°15 de la feuille de route du numérique en santé, intégrée aussi dans la trajectoire du numérique en santé. Il s'appuie sur les expériences issues des deux programmes précédents : PAERPA et TSN. Il a pour objectif le déploiement d'outils numériques de coordination de parcours de santé en région auprès des acteurs de la coordination (Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) en particulier) et des collectifs de soins (CPTS, groupements pluriprofessionnels en expérimentation « article 51 »...).



Ce programme est piloté par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS).

E-Parcours est un appel à candidature national porté par la DGOS qui permet aux régions de déposer une demande de subvention pour se doter d'outils numériques par territoire.

L'Agence Régionale de Santé de chaque région candidate en s'appuyant sur des porteurs de projets territoriaux qui identifient les besoins à satisfaire dans leur territoire respectif. Un financement est octroyé par la DGOS à chaque région sur la base des besoins identifiés. Pour la région Grand Est, c'est le GRADeS PULSY qui coordonne ces projets.

La CPTS Mulhouse Agglomération a donc déposé un dossier E-Parcours en tant que porteur territorial de projet dans le cadre de cet appel à candidature. Il nous apparaissait intéressant que la CPTS soit identifiée comme porteur de projet territorial afin que les outils développés dans le cadre de la démarche E-Parcours régionale répondent au mieux aux besoins des professionnels de santé de notre territoire.

La DGOS a validé le financement des projets, un financement est donc versé à PULSY. Ce financement permet la mise à disposition gratuite des outils numériques E-parcours pour les 3 prochaines années.

II. Les outils de la CPTS : PARCEO/ Entr'Actes

1. Parcéo

Parceo est le service régional e-Parcours du Grand Est. Il offre aux acteurs de santé, du médico-social et du social, un bouquet de services numériques de coordination, facilitant la prise en charge du patient et de l'utilisateur dans son parcours de soins.

En intégrant la démarche Parcéo, nous donnons un nouveau souffle à la coordination interprofessionnelle. Parcéo nous permettra de créer un lien vers les centres hospitaliers, afin de minimiser les ruptures à l'entrée et la sortie d'hospitalisation. La création d'un espace patient/aidant permettra de rendre le patient davantage « acteur » de sa santé et d'intégrer les aidants non professionnels au sein d'une équipe de soins élargie.

Nous attendons également de Parcéo une véritable intégration de la coordination dans l'environnement de travail des professionnels de santé de ville, par une disponibilité en mobilité, dans l'espace de travail habituel du professionnel à son cabinet et également par une intégration forte avec le DMP, la Messagerie Sécurisée de Santé et les services de télémédecine.

Destiné à tous les professionnels de santé du territoire, Parcéo offre plusieurs briques de services grâce à un identifiant unique. En quelques clics, les professionnels de santé peuvent avoir accès à une messagerie instantanée, un réseau social professionnel, au partage des documents, à l'annuaire des professionnels, au suivi des hospitalisations, etc.

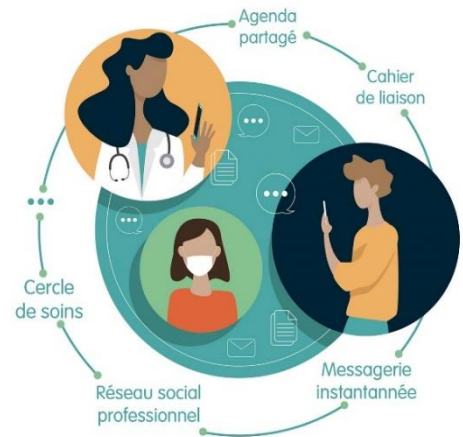
Les premiers services développés au sein de Parcéo concernent la coordination de proximité. On retrouve aujourd'hui deux principales briques qui permettent aux professionnels de santé de mieux communiquer entre eux et de suivre de près le parcours de leurs patients.

Les ordonnances, les photos et les informations liées à un patient peuvent être échangées via une messagerie instantanée sécurisée qui conserve ces données dans le dossier du patient. Les utilisateurs peuvent également communiquer entre eux sur des thématiques relatives aux bonnes pratiques médicales.

L'ensemble des données échangées dans Parcéo font l'objet d'une synthèse alimentant le DMP des patients.

Accessible via un portail web et une application mobile, Parcéo accompagne déjà quotidiennement sur le terrain des professionnels de santé de notre CPTS. Malheureusement, le déploiement de l'outil a été stoppé à la suite d'une modification de stratégie au sein de Pulsy. L'alimentation du DMP par les professionnels de santé du territoire n'a donc pas été possible. (Référence OUTILS NUMERIQUES)

La CPTS Mulhouse Agglomération reprendra le déploiement de l'outil numérique Parcéo durant l'année 2022, une fois la stratégie régionale consolidée.



2. Entr'Actes

Entr'Actes est une plateforme numérique d'orientation des soins non programmés.

C'est un professionnel de santé qui sollicite la compétence d'un autre professionnel de santé, via une plateforme numérique, pour une prise en charge coordonnée du patient. Une demande qualifiée pour un temps soignant optimisé !



Le processus de prise en charge sur Entracte se déroule en 4 phases :

1 Solliciter des ressources du territoire

Grâce à l'application Entr'Actes, un professionnel de santé fait rapidement appel à un autre professionnel de santé pour coordonner la prise en charge en un seul clic !

2. Informer en temps réel

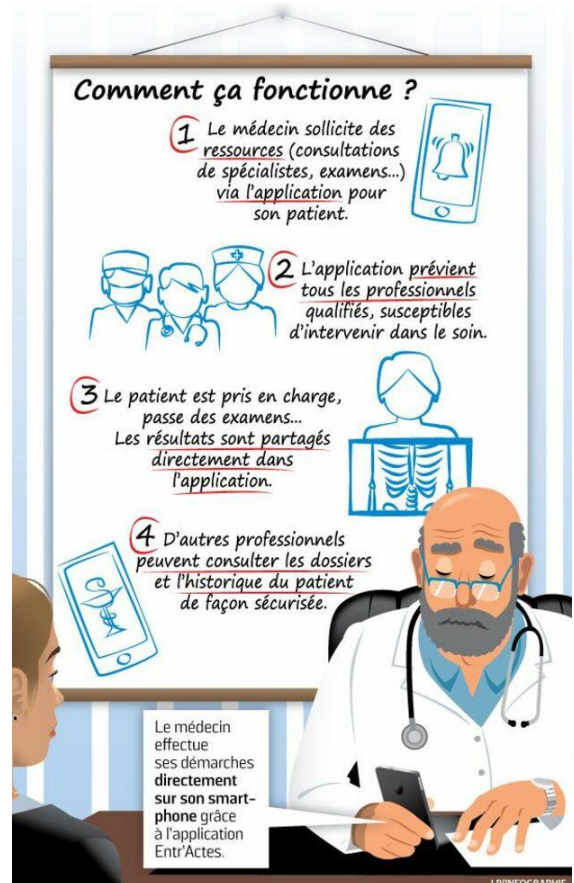
Sans réponse du cercle de soins habituel, les professionnels de santé, susceptibles d'assurer la prise en charge, reçoivent votre demande par une alerte sur l'application de façon sécurisée.

3. Accepter une prise en charge

Un professionnel de santé reçoit une alerte ? Il Accepte la demande et intervient auprès du patient. La coordination n'a jamais été aussi simple !

4. Suivre le parcours de soins du patient

Sur la plateforme de suivi, les informations sont partagées, la traçabilité est assurée, les compétences des professionnels de santé sont mutualisées et le parcours de soins est sécurisé.



Entr'actes a été déployé sur le territoire de la CPTS Mulhouse Agglomération avec comme usage principal la prise en charge des cas Covid-19. D'autres axes de déploiement se poursuivront dans les années à venir.

III. Feuille de route Télémédecine

La feuille de route régionale télémédecine Grand-Est est portée par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la région Grand Est et le GRADeS Pulsy. Elle a pour objectif d'apporter un soutien aux projets de télémédecine en répondants à plusieurs enjeux :

- Contrer la pénurie importante des professionnels de santé dans les zones peu denses
- Affronter la crise sanitaire sans précédent que nous traversons
- Faire face au vieillissement de la population et à l'accroissement des maladies chroniques
- Permettre un égal accès au soin dans tous les territoires du Grand Est



La CPTS Mulhouse Agglomération a décidé d'entrer dans la dynamique de la feuille de route régionale télémédecine afin d'accompagner les projets de télémédecine de l'agglomération mulhousienne sur 3 domaines :

- L'acquisition du matériel nécessaire
- L'accompagnement au déploiement des outils, installation et formation à l'usage de la télémédecine
- La promotion des outils de télémédecine auprès des professionnels de santé.

Sept projets de télémédecine de l'agglomération mulhousienne soutenus par la CPTS ont fait l'objet d'un dossier de demande d'accompagnement dans le cadre de la feuille de route régionale télémédecine :

- Suivi des plaies chroniques à domicile
- Programme ICOPE à destination de patients âgés
- Télémédecine en faveur des personnes en situation de handicap (projet porté par le membre partenaire Handicap Services Alister) La téléconsultation dans les habitats inclusifs Handicap Services Alister en constitue la première étape.
- Téléexpertise dans le domaine de la santé mentale en réunion pluridisciplinaire (solliciter un psychiatre pour avis, réunion de synthèse pour échanger sur le cas d'un patient avec l'ensemble des intervenants)
- Projet ECG en santé mentale avec interprétation par cardiologue (téléexpertise)
- Téléconsultation en l'EHPAD. Initier cette démarche sur l'EHPAD du Quatelbach puis l'étendre aux autres EHPAD intéressés (partage d'expérience)
- Demande de téléexpertise pour les centres de soins non programmés (proposer de la téléexpertise en imagerie, cardiologie et orthopédie).

Les responsables de ces projets ont été contactés par la CPTS. Une société de conseil (Omedys/télémedical Solution) a été désignée par l'ARS Grand Est pour aider à la constitution des dossiers de la feuille de route télémédecine fin 2021-début 2022.